



## CONVENTION SUR LA DIVERSITE BIOLOGIQUE

Distr.  
GENERALE

UNEP/CBD/COP/6/11  
18 janvier 2002

FRANÇAIS  
ORIGINAL: ANGLAIS

CONFERENCE DES PARTIES A LA  
CONVENTION SUR LA DIVERSITE  
BIOLOGIQUE  
Sixième réunion  
La Haye, 7-19 avril 2002  
Point 16 de l'ordre du jour provisoire\*

### **RAPPORT D'ACTIVITÉ SUR L'APPLICATION DES PROGRAMMES DE TRAVAIL RELATIFS A : LA DIVERSITE BIOLOGIQUE DES ECOSYSTEMES D'EAUX INTERIEURES, LA DIVERSITE BIOLOGIQUE MARINE ET COTIERE, LA DIVERSITE BIOLOGIQUE AGRICOLE ET LA DIVERSITE BIOLOGIQUE DES TERRES ARIDES ET SEMI-ARIDES**

*Note du Secrétaire exécutif*

#### **I. INTRODUCTION**

1. La présente note a été rédigée pour assister la sixième réunion de la Conférence des Parties lors de son examen du point 16 de l'ordre du jour provisoire sur les progrès réalisés dans l'application de la décision V/2, V/3, V/5 et V/23, respectivement, le rapport d'activité sur l'application du programme de travail sur la diversité biologique des écosystèmes des eaux intérieures; le rapport d'activité sur l'application du programme de travail sur la diversité biologique marine et côtière; sur la diversité biologique agricole: l'examen de la phase I du programme de travail et l'adoption d'un programme de travail pluriannuel; et étude des options de conservation et d'utilisation durable de la diversité biologique dans les écosystèmes méditerranéens, des terres arides, des steppes-ermes semi-arides et des savanes. La note couvre les activités réalisées durant la période entre l'adoption des décisions à la cinquième réunion de la Conférence des Parties en mai 2000 et en janvier 2001.

2. La Conférence des Parties pourrait:

(a) Evaluer les progrès réalisés dans l'application des programmes de travail et fournir des orientations supplémentaires au Secrétaire exécutif, selon le besoin, pour une mise en œuvre poussée des programmes de travail; et

(b) Examiner pour adoption les recommandations VI/2, VI/3, VII/3, VII/7 et VII/8 de l'Organe subsidiaire chargé de fournir des avis scientifiques, techniques et technologiques (SBSTTA) figurant dans les rapports de ses sixième et septième réunions (UNEP/CBD/COP/6/3 et 4).

\* UNEP/CBD/COP/6/1 et Rev.1/Corr.1.

## II. LA DIVERSITÉ BIOLOGIQUE DES ÉCOSYSTÈMES DES EAUX INTÉRIEURES

3. Le présent rapport d'activité vient compléter le rapport sur l'application du programme de travail sur la diversité biologique des écosystèmes des eaux intérieures préparé pour la sixième réunion du SBSTTA, qui a eu lieu en mars 2001 (UNEP/CBD/SBSTTA/6/5). Ce rapport entend, également, mettre en exergue les activités entreprises par le Secrétariat en réponse à la recommandation VI/3 du SBSTTA, adoptée à sa sixième réunion, sur la diversité biologique des écosystèmes des eaux intérieures. Un rapport plus complet sur le programme de travail sera soumis au SBSTTA avant la septième réunion de la Conférence des Parties et fera partie de la documentation d'information qui sera préparée pour réviser et affiner ce programme de travail.

4. La structure de ce rapport d'activité est identique à celle du programme de travail à l'annexe I de la décision IV/4, qui l'a d'ailleurs adopté. Deux titres supplémentaires —les sections G et H—ont été ajoutés pour couvrir les activités découlant de la décision V/2 de la Conférence des Parties.

### A. *Evaluation de l'état et des tendances de la diversité biologique des écosystèmes des eaux intérieures et identification d'options pour la conservation et l'utilisation durable*

#### 1. *Généralités/Coopération avec d'autres organismes*

(a) *La Convention Ramsar sur les terres humides d'importance internationale notamment comme habitat des oiseaux d'eau*

5. Dans sa recommandation VI/3, le SBSTTA a pris note de la coopération positive entre la Convention sur la diversité biologique et la Convention Ramsar et de la nécessité du troisième plan de travail mixte entre ces deux conventions. En outre, le SBSTTA a demandé au Secrétaire exécutif de préparer un rapport sur le deuxième plan de travail mixte entre les deux conventions, y compris un projet de troisième plan de travail mixte comprenant des suggestions d'activités futures pour examen par la sixième réunion de la Conférence des Parties. En réponse à cette recommandation, le Secrétaire exécutif, en collaboration avec le Bureau de Ramsar, a préparé un document d'information destiné à la sixième réunion de la Conférence des Parties et contenant un rapport d'activité sur l'application du deuxième plan de travail mixte et le projet, proposé, de troisième plan de travail mixte.

6. Le Secrétaire exécutif a été représenté à la dixième réunion du Panel d'évaluation scientifique et technique (STRP) de la Convention Ramsar, organisée en juin 2001 à Gland, Suisse, afin de passer en revue et finaliser la documentation pour la huitième réunion de la Conférence des Parties à la Convention Ramsar.

(b) *L'Initiative bassins hydrographiques*

7. L'Initiative bassins hydrographiques (RBI) est un mécanisme de promotion de la gestion intégrée de la biodiversité dans les terres humides et les bassins hydrographiques à l'échelle mondiale. Cette Initiative est le fruit des efforts conjoints du Secrétariat de la Convention sur la diversité biologique et le Bureau de Ramsar dans le cadre du plan de travail mixte entre les deux conventions. En mai 2001, l'Initiative avait organisé un atelier de travail auquel ont participé des représentants d'organisations internationales et de divers pays à l'effet d'affiner le profil de l'initiative et en examiner les liens avec d'autres activités.

8. Une "évaluation des besoins et contributions" a été effectuée à l'aide d'un questionnaire adressé aux Parties à la Convention sur la diversité biologique à la Convention Ramsar à la mi-mars 2001. 151 réponses à ce questionnaire ont été reçues sur un total de 87 pays, principalement des correspondants nationaux. L'Initiative a entamé sa première phase opérationnelle (2001-2003) en septembre 2001 avec les activités suivantes:

- (a) Création d'un groupe de discussion RBI Net sur Internet composé de 250 membres de 80 pays;
- (b) La création d'un portail internet pour faciliter l'échange d'informations entre pays;
- (c) Discussions avec un certain nombre de pays sur les activités de sensibilisation ou d'échanges à l'échelon d'un pays ou d'un bassin hydrographique;
- (d) Confection et distribution de manuels et guides; et
- (e) La mise en opération d'un atelier de travail en ligne sur le Forum virtuel de l'eau en tant que contribution à la préparation du Troisième Forum Mondial de l'Eau.

9. En réponse au paragraphe 8(c) du programme de travail sur la diversité biologique des eaux intérieures, qui appelle à la collecte d'études de cas sur la conservation et l'utilisation durable des écosystèmes des eaux intérieures, le Secrétaire exécutif prépare, par le truchement du RBI, des études de cas sur les expériences et les meilleures pratiques en matière de gestion des bassins versants, bassins fluviaux et bassins hydrographiques.

10. Un rapport détaillé est en cours de préparation sur les progrès réalisés par l'Initiative et l'analyse de l'évaluation des besoins et contributions mentionnée ci-dessus.

(c) *Comité administratif sur la Coordination Nations Unies/Sous-comité des ressources en eau*

11. En sa qualité de membre du Sous-comité des ressources en eau (SWR) du Comité administratif sur la coordination des Nations Unies (ACC), le Secrétariat de la Convention a contribué au processus Rio+10 sur le chapitre 18 de l'Agenda 21 et est associé au processus de préparation du Programme mondial d'évaluation des ressources en eau (WWAP) et au Rapport mondial sur le développement en eau (WWDR). Le WWAP assistera les Parties à la Convention sur la diversité biologique en fournissant la fondation d'une formulation de politiques de conservation et d'utilisation durable des écosystèmes des eaux intérieures. Le Secrétariat a participé à la réunion de synthèse du WWDR et du ACC/SWR, qui a été tenue en avril 2001. Tous les membres de l'ACC ont soutenu la structure proposée par le WWAP pour le projet de rapport Rio+10 (révision de la politique) et présentée à la Conférence internationale sur les ressources en eau potable à Bonn, et la révision mondiale, les questions de politique et une concentration sur l'Afrique qui seront présentés au Sommet mondial sur le développement durable, qui se déroulera à Johannesburg en août/septembre 2002. Les participants ont convenu sur la structure du WWDR et la méthodologie d'évaluation. Les outils d'évaluation sont: (i) des indicateurs propres à l'eau afin de déterminer les ressources en eau et leurs aspects socio-économiques; et (b) des indices pour surveiller la performance sociale et écologique en matière d'eau. La remise du rapport, au Troisième Forum mondial sur les ressources en eau, est prévue pour mars 2003.

(d) *L'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture*

12. Le Secrétariat de la Convention et la Division de la Pêche de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) sont en train d'explorer les domaines de possibles activités conjointes sous les grands thèmes que sont la pêche durable ou viable ; l'aquaculture durable ; les connaissances traditionnelles ; et les banques génétiques pour les poissons.

(e) *Wetlands International*

13. Un mémorandum d'entente avec l'Unité de coordination internationale de *Wetlands International* a été signé en septembre 2000 ([http://www.ramsar.org/key\\_cbd\\_mou\\_wetlands\\_intl.htm](http://www.ramsar.org/key_cbd_mou_wetlands_intl.htm)). Ce mémorandum d'entente facilite le développement de programmes en collaboration sur la conservation des zones humides, la biodiversité qui leur est associée et leur utilisation rationnelle. Le document comprend quatre articles: (i) Coopération générale et correspondants, (ii) contribution du Secrétariat de la Convention sur la diversité biologique, (iii) contribution de *Wetlands International*, et (iv) sujets généraux. Le Secrétariat a alors accepté, dans le cadre du mémorandum d'entente et de coopération pour la conservation et l'utilisation rationnelle des zones humides, l'invitation qui lui a été faite par *Wetlands International* pour devenir membre du Groupe mondial d'orientation du programme créé entre le Ministère des affaires étrangères (DGIS) du Gouvernement néerlandais et *Wetlands International*.<sup>1/</sup> D'autres membres du Groupe mondial d'orientation sont le Bureau de Ramsar, le programme Eau et zones humides de l'UICN, WWF International et BirdLife International. Les fonds du DGIS seront utilisés à l'échelle mondiale, les priorités seront établies en s'appuyant sur l'évaluation des besoins des pays individuels et des régions ; par ailleurs, ces fonds serviront à soutenir les actions qui permettent aux pays de remplir leurs engagements aux termes des conventions internationales pertinentes, des accords et plans de travail, y compris, entre autres, le plan de travail mixte Convention Ramsar/Convention sur la diversité biologique et l'Initiative bassins hydrographiques.

(f) *Troisième Forum mondial sur les ressources en eau*

14. Le Secrétariat, en association avec le Bureau de Ramsar, participe à l'organisation du IIIème Forum mondial sur les ressources en eau<sup>2/</sup> dans le cadre du RBI. Le RBI organisera une ou plusieurs sessions de discussion sur le Forum virtuel de l'eau sur la gestion intégrée de la biodiversité, des zones humides et des bassins fluviaux. On trouvera une information détaillée dans le rapport d'activité sur le RBI, qui sera présenté à la sixième réunion de la Conférence des Parties en tant que document d'information.

(g) *Projet d'évaluation mondiale des eaux internationales*

15. Le Secrétariat a participé à l'Assemblée générale du Projet d'évaluation mondiale des eaux internationales (GIWA) en octobre 2001 (<http://www.giwa.net/index.phtml>). L'expérience acquise dans l'application des étapes de mesure et d'étude de champ du GIWA et l'élaboration et la mise en oeuvre des dernières étapes de la méthodologie et du format des rapport du GIWA à partir de l'évaluation sous-régionale ont été les principaux thèmes abordés par les conférenciers. Un mémorandum de coopération entre le Projet d'évaluation mondiale des eaux internationales et le Secrétariat de la CBD est en voie de finalisation. Le projet de Mémorandum de coopération porte sur les évaluations des écosystèmes marins

---

<sup>1/</sup> Voir : [http://www.wetlands.agro.nl/wetlands\\_icu/News/DGISnews.htm](http://www.wetlands.agro.nl/wetlands_icu/News/DGISnews.htm).

<sup>2/</sup> Voir : <http://www.worldwaterforum.org/>.

côtiers et des eaux intérieures et comprend l'intégration des préoccupations de la diversité biologique dans les protocoles méthodologiques du GIWA et le partage des informations se rapportant à l'étude et l'évaluation des écosystèmes.

2. *Plan de travail de l'Organe subsidiaire chargé de fournir des avis scientifiques, techniques et technologiques*

16. Au paragraphe 8 (a) du programme de travail, la Conférence des Parties demandait au SBSTTA de dégager une vue d'ensemble de la diversité biologique des eaux intérieures, ses usages et ses menaces, sur toute la planète. Le Secrétaire exécutif est en liaison avec le *World Resources Institute* (WRI) pour la préparation de la documentation sur l'état et les tendances de la diversité biologique des écosystèmes des eaux intérieures pour examen par le SBSTTA à l'occasion de sa huitième réunion. Les documents serviront à affiner et élaborer le programme de travail sur la diversité biologique des écosystèmes des eaux intérieures (cf. section G ci-dessous).

17. En réponse au paragraphe 8(b) du programme de travail et à la recommandation VI/5 du SBSTTA traitant de l'élaboration de lignes directrices régionales pour une évaluation rapide de la diversité biologique des eaux intérieures dans différents types d'écosystèmes d'eaux intérieures, le Secrétaire exécutif, en collaboration avec la Convention Ramsar, met en œuvre l'énoncé de projet sur la formulation de méthodes d'évaluation rapide pour la diversité biologique des écosystèmes des eaux intérieures que l'on trouvera à l'annexe II du présent rapport d'activité sur le processus d'évaluation en cours qui a été préparé pour la septième réunion du SBSTTA (UNEP/CBD/SBSTTA/7/3). Première étape de cet exercice, le Secrétaire exécutif s'emploie à organiser l'information sur les méthodes d'étude et d'évaluation, existantes, des écosystèmes des eaux intérieures et a demandé l'aide de *Conservation International* à la préparation d'un exposé contenant une liste de méthodes d'évaluation et de lignes directrices pouvant être appliquées. Une série des résultats prévus dans l'énoncé seront préparés à temps pour la huitième réunion du SBSTTA.

**B. Fourniture d'avis scientifiques et d'orientations additionnelles en vue d'aider à l'élaboration nationale de l'Annexe I de la Convention (relative aux écosystèmes des eaux intérieures)**

18. Au paragraphe 12 du programme de travail, la Conférence des Parties demandait au Secrétaire exécutif de travailler en étroite collaboration avec le Bureau de Ramsar et instruisait le SBSTTA à travailler avec le Panel d'évaluation scientifique et technique de la Convention sur les zones humides afin d'asseoir une convergence satisfaisante entre les approches de la Convention sur la diversité biologique et celles de la Convention Ramsar sur les critères et la classification des écosystèmes des eaux intérieures. Le Secrétaire exécutif, en collaboration avec le Bureau de Ramsar, prépare actuellement un document de travail s'appuyant sur l'Annexe I à la Convention sur la diversité biologique, le Cadre stratégique de Ramsar pour la liste des zones humides d'importance internationale et le document du STRP sur l'inventaire de zones humides. Le document de travail a été remis, sous la cote SC26-25, à la 26<sup>ème</sup> réunion de la Commission permanente de Ramsar, tenue à Gland du 3 au 7 décembre 2001. La Commission permanente avait examiné les recommandations formulées dans le document et reproduit certaines d'entre elles dans les décisions de la réunion. 3/. Le document est en cours de révision et sa version finale sera présentée à la huitième réunion du SBSTTA.

---

3/ Voir: [http://www.ramsar.org/key\\_sc26\\_conf\\_rpt.htm](http://www.ramsar.org/key_sc26_conf_rpt.htm)

**C. Examen des méthodologies d'évaluation de la diversité biologique  
(des écosystèmes des eaux intérieures)**

19. La section C du programme de travail contient des orientations destinées à aider les Parties à appliquer des méthodologies adéquates d'évaluation de la diversité biologique des écosystèmes des eaux intérieures. Le Secrétaire exécutif a étudié les deuxièmes rapports nationaux pour analyser les informations disponibles sur l'évaluation et l'état de la diversité biologique des eaux intérieures. 60 Parties ont répondu à la question 315 du format de rapport des seconds rapports nationaux, et qui traite de l'état de la diversité biologique des écosystèmes des eaux intérieures et des évaluations en cours. Sur ces 60 réponses, 25 % ont indiqué que leurs pays procèdent à une évaluation, 2 % ont terminé une évaluation et 4 % n'ont pas entrepris d'évaluation. Sur les 60 réponses, 7 provenaient de petits Etats insulaires en développement. 5 réponses indiquaient qu'une évaluation était en cours dans leurs pays.

20. Le Secrétaire exécutif a également lancé une action sur l'élaboration de méthodes d'évaluation rapide pour la diversité biologique des écosystèmes des eaux intérieures. L'état d'avancement est décrit aux paragraphes 13-15 de la note du Secrétaire exécutif sur les progrès enregistrés dans le domaine des questions intersectorielles (UNEP/CBD/COP/6/12). Un autre rapport d'activité sera présenté à la huitième réunion du SBSTTA.

**D. Action urgente sur la taxonomie**

21. Au paragraphe 12 du programme de travail, la Conférence des Parties demandait au Secrétaire exécutif de prendre une action décisive afin de faire avancer l'Initiative taxonomique mondiale (GTI) comme cela est détaillé aux décisions III/10 et IV/1 D. La diversité biologique des eaux intérieures est traitée sous l'activité 11 de la proposition de programme de travail sur la GTI annexé à la recommandation VI/6 du SBSTTA, qui sera examinée par la sixième réunion de la Conférence des Parties. Il est attendu que l'activité permettra de dégager une série de guides aux poissons d'eau douce et aux invertébrés (y compris les formes adultes terrestres) qui constituerait une contribution au contrôle et à la surveillance de l'écosystème pour préserver la santé des rivières et des lacs.

**E. Elaboration et affinement du programme de travail sur la diversité  
biologique des écosystèmes des eaux intérieures**

22. Au paragraphes 1 et 6 de la décision V/2, la Conférence des Parties demandait au Secrétaire exécutif de faire rapport sur les divers moyens devant permettre l'application du programme de travail et sur les obstacles rencontrés dans la mise en œuvre de certains aspects du plan de travail du SBSTTA avant la septième réunion de la Conférence des Parties dans le cadre de la révision du programme de travail sur la diversité biologique des écosystèmes des eaux intérieures par la huitième réunion de l'Organe subsidiaire. La Conférence des Parties a également demandé au SBSTTA d'inclure dans son avis de révision sur l'élaboration poussée et l'affinement du programme de travail sur la diversité biologique des écosystèmes des eaux intérieures, en tenant compte des questions d'alimentation en eau, d'utilisation et de possession des sols, de pollution, des espèces exotiques envahissantes, des effets du phénomène El Niño et de l'étude d'impact environnemental.

23. Dans sa réponse, le Secrétaire exécutif, en collaboration avec le Bureau de Ramsar et de *Wetlands International*, organise une réunion d'un groupe de liaison ayant comme buts:

/...

(a) L'élaboration d'une description générale de l'état et des tendances de la diversité biologique des écosystèmes des eaux intérieures, ses usages et menaces et l'identification des lacunes en connaissances,

(b) L'identification des obstacles qui se dressent devant l'application du programme de travail sur la diversité biologique des écosystèmes des eaux intérieures, et

(c) La formulation d'une proposition d'examen et d'affinement du programme de travail en tenant compte des options et actions prioritaires pour la conservation et l'utilisation durable des écosystèmes des eaux intérieures et la promotion de la mise en œuvre des objectifs de la Convention sur la diversité biologique à l'échelon national.

24. La réunion est provisoirement prévue pour fin mai 2002 avec le soutien financier des Pays-Bas par le biais du Ministère néerlandais des affaires étrangères (DGIS) et un accord avec *Wetlands International*.

#### **F. Le rapport de la Commission mondiale des barrages**

25. Dans la décision V/2, la Conférence des Parties demandait également au SBSTTA d'étudier les recommandations figurant dans le rapport de la Commission mondiale des barrages et, selon le besoin, recommander à la sixième réunion de la Conférence des Parties l'introduction d'éléments appropriés dans le programme de travail sur la diversité biologique des écosystèmes des eaux intérieures.

26. Dans sa recommandation VI/3, le SBSTTA notait que le Secrétaire exécutif avait étudié le rapport de la Commission mondiale des barrages et recommandé des liens entre les recommandations de la Commission et le programme de travail sur la diversité biologique des écosystèmes des eaux intérieures que l'on trouve à la section III de la note du Secrétaire exécutif sur ce sujet qui a été préparée pour la sixième réunion du SBSTTA (UNEP/CBD/SBSTTA/6/5/Add.1).

27. Au paragraphe 2 de la même recommandation, le SBSTTA demandait au Secrétaire exécutif de mettre le rapport de la Commission mondiale des barrages (*Dams and Development: A New Framework for Decision-Making*) à la disposition des Parties par le truchement du mécanisme de centre d'échange afin qu'elles puissent exploiter les outils scientifiques et techniques qu'il contient. Le SBSTTA a également recommandé à la Conférence des Parties de prendre note des recommandations figurant dans le rapport de la Commission mondiale des barrages en ce qui a trait à la mise en œuvre du programme de travail sur la diversité biologique des écosystèmes des eaux intérieures.

28. En réponse à cette demande, le Secrétaire exécutif a mis le rapport de la Commission mondiale des barrages à la disposition des Parties par le truchement du mécanisme de centre d'échange <http://www.biodiv.org/programmes/areas/water/documents.asp>.

### **III. LA DIVERSITE BIOLOGIQUE MARINE ET COTIERE**

29. La section ci-dessous examine les progrès accomplis dans chaque élément du programme de travail sur la diversité biologique marine et côtière rendu possible par la décision IV/5. La coopération institutionnelle a également fait l'objet d'une discussion à la lumière des décisions de la cinquième réunion de la Conférence des Parties, et des recommandations de la 6<sup>ème</sup> et de la 7<sup>ème</sup> réunions du SBSTTA.

**A. Éléments de programme 1 - Gestion intégrée des zones marines et côtières (GIZMC)**

30. A sa cinquième réunion, la Conférence des Parties avait avalisé les travaux sur l'élaboration de lignes directrices pour les zones côtières en tenant compte de l'approche fondée sur l'écosystème, et encourageait le SBSTTA, avec l'assistance du Secrétaire exécutif, à poursuivre ses travaux sur l'étude et l'évaluation des écosystèmes en exploitant, entre autres outils, les lignes directrices sur l'évaluation et les indicateurs.

31. Dans ce contexte, le Gouvernement des Pays-Bas avait produit et remis au Secrétariat un document contenant une analyse de la gestion intégrée des zones marines et côtières en relation avec les objectifs de la Convention. Cette analyse, avec plusieurs autres études de cas sur les projets GIZMC de différentes régions, sera remise à la sixième réunion de la Conférence des Parties au titre de document d'information. L'analyse est la première étape d'une série d'activités prévues par le Gouvernement des Pays-Bas, en coopération avec le Programme mondial d'action pour la protection de l'environnement marin de la pollution par des activités d'origine terrestre et des agences internationales telles que *Wetlands International*, ayant pour finalité une meilleure intégration des objectifs de la Convention dans les projets GIZMC aux échelons régional, national et local. Des rapports d'activités seront soumis aux futures réunions du SBSTTA et le rapport final sera présenté à la septième réunion de la Conférence des Parties.

32. En ce qui concerne les activités d'évaluation, le Secrétaire exécutif est en train de formuler un mémorandum de coopération et un programme de travail mixte associé au Projet d'évaluation mondiale des eaux internationales (GIWA), qui est en train de préparer une action d'évaluation complète et intégrée des eaux internationales, y compris le statut écologique et les causes des problèmes environnementaux dans 66 zones marines dans le monde. L'évaluation s'intéresse plus particulièrement aux questions et problèmes centraux qu'affronte l'environnement aquatique dans les eaux transfrontières. On trouvera des informations plus détaillées sur GIWA dans la section II, ci-dessus, qui traite de la diversité biologique des écosystèmes des eaux intérieures.

33. Le Secrétaire exécutif signale des progrès dans les travaux concernant la formulation de méthodes d'évaluation rapide pour la diversité biologique marine et côtière, notamment l'étude et l'évaluation des écosystèmes, comme l'a demandé le SBSTTA dans la recommandation VI/5. Ces progrès sont signalés dans le rapport d'activité sur les questions intersectorielles (UNEP/CBD/COP/6/12).

34. En outre, le Secrétaire exécutif est en liaison avec la Commission océanique intergouvernementale (COI) de l'UNESCO sur deux initiatives visant à élaborer et appliquer des indicateurs. Il s'agit du Groupe d'étude sur le blanchissement des récifs coralliens et les indicateurs des effets qui en résultent, qui a été mis sur pied afin d'étudier l'état des récifs coralliens en utilisant les techniques physiologiques; et le Groupe spécial d'étude des indicateurs benthiques, qui vise à élaborer des indicateurs des changements s'opérant au niveau des communautés benthiques.

**B. Éléments de programme 2 - Ressources marines et côtières vivantes**

35. A sa cinquième réunion, la Conférence des Parties avait identifié, à l'attention du Secrétaire exécutif et du SBSTTA, diverses questions intéressant l'élément de programme sur les ressources marines et côtières vivantes, à savoir:

- (a) L'intégration des récifs coralliens dans l'élément de programme;

(b) La collecte d'informations sur les approches de gestion des ressources marines et côtières vivantes en rapport avec celles utilisées par les communautés locales et autochtones;

(c) Une analyse et un avis sur les questions scientifiques, techniques et technologiques concernant le sujet des ressources génétiques marines et côtières; et

(d) L'examen et l'organisation par ordre de priorité d'une série d'autres questions: l'emploi de méthodes de pêche non durables, y compris les effets sur la diversité biologique marine et côtière du rejet des prises accessoires; l'absence d'utilisation des zones marines et côtières protégées dans le contexte de la gestion des ressources marines et côtières vivantes; et la valeur économique des ressources marines et côtières, dont les ruppies maritimes, les mangroves et d'autres écosystèmes côtiers; ainsi que la création de capacités pour procéder à des appréciations des stocks et à l'évaluation économique.

### 1. *Récifs coralliens*

36. En ce qui concerne l'intégration des récifs coralliens dans l'élément de programme 2, un objectif opérationnel 2.3 a été formulé et adopté par la recommandation VI/2 du SBSTTA. Le Secrétaire exécutif a également mis au point un plan de travail spécifique sur le blanchissement des récifs coralliens ainsi qu'une ébauche de plan de travail sur la dégradation et la destruction physiques. Dans la recommandation VI/2, le SBSTTA avait invité le Secrétaire exécutif à faciliter la mise en œuvre de ces plans de travail, en établissant les priorités, selon le besoin, et en collaboration avec les agences et programmes compétents. En outre, le SBSTTA avait invité le Secrétaire exécutif à affiner davantage le plan de travail sur la dégradation et la destruction physiques des récifs coralliens.

37. En réponse à la recommandation VI/2, le Secrétaire exécutif et le Coordinateur du Réseau mondial des récifs coralliens (GCRMN) ont entamé des discussions à l'effet d'asseoir une collaboration plus étroite dans la mise en œuvre du programme de travail sur les récifs coralliens de la Convention, à travers, entre autres, le Secrétariat de la Convention sur la diversité biologique qui devient co-sponsor du GCRMN. La collaboration se concentrera sur la surveillance et la conservation des récifs coralliens et l'établissement de rapports sur l'état des récifs, en prenant en considération les aspects scientifiques et socio-économiques des problèmes de blanchissement des récifs coralliens et de dégradation et destruction physiques des récifs coralliens.

38. Le Secrétaire exécutif a également lancé un dialogue avec l'Initiative internationale sur les récifs coralliens (ICRI), l'Unité récifs coralliens du PNUE, le Réseau d'action international sur les récifs coralliens (ICRAN), la COI, le Centre mondial des poissons/*World Fish Centre* (ICLARM) et d'autres institutions compétentes. Des contributions spécifiques au programme de travail sur les récifs coralliens ont été reçues de l'ICLARM et de la COI et la collaboration comprendra la contribution du Groupe d'étude de la COI sur le blanchissement des récifs coralliens et les indicateurs des effets liés à la mise en œuvre du programme de travail. En outre, le Secrétaire exécutif a été invité à participer au thème du partenariat sur les récifs coralliens de l'*International Global Observing Strategy* (IGOS). Cette activité sera une occasion pour s'assurer que les systèmes d'observation de la terre sont utilisés de sorte à satisfaire les besoins des Parties à la Convention en matière de contrôle et d'évaluation des récifs coralliens.

2. *Approches de gestion des ressources marines et côtières vivantes comparées à celles utilisées par les communautés locales et autochtones*

39. Le Secrétaire exécutif dispose d'informations des Parties sur: les usages de la biodiversité marine par les Maori de Nouvelle-Zélande; les systèmes traditionnels de gestion collective des ressources côtières en Indonésie; les connaissances écologiques traditionnelles des Inuit et des Cree dans la région de la baie de Hudson; les connaissances écologiques traditionnelles sur les baleines Beluga dans les régions maritimes de Chukchi et de Béring septentrionale; et les connaissances traditionnelles en rapport avec la création et la gestion de zones marines et côtières protégées.

40. En raison de l'absence d'information, le 17 novembre 2000, le Secrétaire exécutif a adressé aux organisations autochtones existantes une demande d'information sur les approches de gestion des ressources marines et côtières vivantes comparées à celles des communautés locales et autochtones.

3. *Analyses et avis sur les questions scientifiques, techniques et technologiques liées aux ressources génétiques marines et côtières*

41. Le Secrétaire exécutif est sur le point de finaliser une étude sur la relation entre la Convention sur la diversité biologique et la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer dans l'optique de conservation et d'utilisation durable des ressources génétiques des fonds marins, conformément à la demande qui a été faite dans la décision II/10. Cette étude est effectuée en consultation avec le Bureau des affaires océaniques et du droit de la mer des Nations Unies et de l'Autorité internationale des fonds marins, et sera soumise à examen à la huitième réunion du SBSTTA.

4. *Examen et organisation par ordre de priorité des questions énumérées au paragraphe 13 de la décision V/3*

42. Afin d'étudier et d'organiser, par ordre de priorité, ces questions, il est nécessaire de prendre en ligne de compte les activités en cours de réalisation des autres organes compétents qui les traitent. Comme ces questions seront examinées par la huitième réunion du SBSTTA, et compte tenu du fait que la discussion sur la plupart de ces thèmes est en cours dans plusieurs autres forums (ex.: Processus de consultation informelle des Nations Unies sur les affaires océaniques, la FAO et le Groupe spécial d'experts techniques sur les zones marines et côtières protégées), il serait prématuré de classer ces questions par ordre de priorité en ce moment.

C. *Élément de programme 3 - Zones marines et côtières protégées*

43. Lors de sa cinquième réunion, la Conférence des Parties avait approuvé le mandat et la durée du travail confié au Groupe spécial d'experts techniques sur les zones marines et côtières protégées, comme décrit à l'annexe II de la recommandation V/14 du SBSTTA.

44. La première réunion du Groupe d'experts a eu lieu à Leigh, Nouvelle-Zélande, du 22 au 26 octobre 2001, avec le soutien financier des Gouvernements de Nouvelle-Zélande, des Etats-Unis d'Amérique et de la Commission mondiale sur les zones protégées (WCPA) de l'UICN.

45. Le Groupe était composé d'experts de 15 pays: Afrique du sud, Brésil, Chili, Etats-Unis d'Amérique, Guyane, Indonésie, Lituanie, Maroc, Nouvelle-Zélande, Philippines, Royaume-Uni, Sainte-

Lucie, Îles Salomon, Seychelles et Suède. Deux autres pays invités (Australie et Croatie) n'ont pu y participer. En outre, des observateurs du Congrès mondial sur les zones protégées de l'UICN, du Programme environnemental de la région du Pacifique sud et de l'agence américaine de financement ont participé à la réunion. Le Secrétaire exécutif a également invité les organisations internationales suivantes à prendre part à la réunion en tant qu'observateurs: le Programme Homme et Biosphère de l'UNESCO, la Convention de l'UNESCO sur la protection du patrimoine culturel et naturel mondial, le Secrétariat de la Convention Ramsar, la FAO, le Secrétariat de la Convention sur la conservation des espèces migratrices d'animaux sauvages (CMS) et les Secrétariats des programmes des mers régionales du PNUE. Ces organisations n'ont pu participer à la réunion.

46. L'étude documentaire (UNEP/CBD/AHTEG-MCPA/1/2) préparée par le Secrétaire exécutif, au titre de l'activité (c) de l'objectif opérationnel 3.1 du programme de travail sur la diversité biologique marine et côtière (décision IV/5, annexe) a servi aux discussions du groupe. Les membres ont dégagé un cadre général d'examen de la question ainsi qu'un certain nombre de domaines de travail intersessions. Il ont mis en place un processus de réalisation de ce travail. Le groupe d'experts utilisera un éventail de mécanismes pour garantir le maximum d'apports et de contributions à ce travail. En particulier, un large groupe consultatif informel a été mis sur pied pour faire fonction de « serveur de listes ». Ce groupe a déjà commencé à fournir des informations sur certaines questions fondamentales liées aux besoins de recherche et de suivi.

47. Sur la base du travail intersessions, le groupe aura à identifier les domaines clés de la recherche future, y compris d'éventuels projets pilotes, et fournir d'autres apports conformément à son mandat. Ces questions seront débattues en profondeur lors de la deuxième réunion. Le groupe achèvera ses travaux, y compris la rédaction du texte final, pendant la deuxième réunion, qui est prévue du 20 au 24 mai 2002 en Nouvelle-Zélande.

48. Le Secrétariat a également participé à l'atelier de travail d'experts sur "les zones marines protégées en haute mer – conditions scientifiques et aspects juridiques", qui s'est tenu sur l'île de Vilm, Allemagne, du 27 février au 4 mars 2001. Cet atelier de travail a réuni des experts juridiques et scientifiques afin de formuler des recommandations sur la protection d'espèces et écosystèmes de haute mer particulièrement vulnérables comme les monts sous-marins, les communautés coralliennes des eaux froides, les événements hydrothermaux et leurs communautés, les poissons des fonds marins, les cétacés et les zones de référence scientifique unique.

#### ***D. Élément de programme 4 – Mariculture***

49. La première réunion du Groupe spécial d'experts techniques sur la mariculture est prévue, provisoirement, à Rome du 1<sup>er</sup> au 5 juillet 2002. Cette réunion sera organisée en collaboration avec la FAO. Le mandat de ce groupe a été approuvé dans la décision V/3.

#### ***E. Élément de programme 5 – Espèces exotiques et génotypes***

50. Lors de sa cinquième réunion, la Conférence des Parties, dans sa décision V/3, avait demandé au Secrétaire exécutif d'exploiter l'information, l'expertise et les meilleures pratiques disponibles sur les espèces exotiques dans l'environnement marin dans la mise en œuvre du programme de travail sur la question intersectorielle des espèces exotiques envahissantes au titre de la décision IV/1 C.

51. Le Secrétaire exécutif avait entamé la collecte d'informations, de données et d'études de cas sur ce sujet et a commencé à les diffuser par le biais du mécanisme de centre d'échange. Les études de cas et les informations sur les espèces exotiques envahissantes, y compris celles vivant dans l'environnement marin et côtier, sont postées sur le site dont l'adresse URL est : [http://www.biodiv.org/programmes/cross-cutting/alien/études\\_de\\_cas.asp](http://www.biodiv.org/programmes/cross-cutting/alien/études_de_cas.asp). Ces études de cas ont été fournies par les Parties, en réponse à la demande lancée en juin 2000 à tous les correspondants nationaux de la Convention et par le biais des rapports nationaux; par le Programme mondial sur les espèces envahissantes (GISP); et l'Organisation maritime internationale (OMI) par le biais de son programme GloBallast. Des études de cas sur les espèces exogènes envahissantes des récifs coralliens ont été également présentées au 9<sup>ème</sup> Symposium international sur les récifs coralliens en octobre 2000.

52. L'OMI entreprend également des activités de recherche et de développement sur le traitement des eaux de ballastage, en vue de traiter la question de l'eau de ballastage comme vecteur des espèces exotiques envahissantes. Actuellement, la résolution A.868(20) adoptée par son Assemblée générale œuvre à harmoniser les conditions facultatives existantes sur les procédures des eaux de ballastage et minimiser l'impact des rejets d'eau de ballast. La mise en place d'un système international unique de contrôle des eaux de ballastage, et qui s'appliquerait partout dans le monde, pourrait accélérer les progrès de l'Assemblée générale vers l'adoption d'un instrument juridique obligatoire sur le traitement des eaux de ballastage.

53. Quant à l'objectif opérationnel 5.3 de l'élément de programme 5 sur la rédaction d'une «liste d'incidents» sur les introductions d'espèces exotiques et de génotypes à travers le système national d'établissement des rapports ou par d'autres moyens adéquats, le Centre mondial du contrôle de la conservation du PNUE est en train de confectionner une base de données sur les espèces exotiques. Elle contient près de 1000 cas sur tous les groupes taxonomiques, et dispose d'une couverture mondiale, bien que des sources importantes de données aient faussé la couverture de certaines régions comme la Méditerranée, la Baltique et l'Australie. Les sources de données sont nombreuses et variées et comprennent de la documentation révisée par des pairs, des groupes de discussion, des articles postés sur internet ou des histoires et anecdotes de la presse populaire.

#### ***F. Éléments de programme 6 – Généralités***

54. Le Secrétaire exécutif a lancé une analyse des premiers et deuxièmes rapports nationaux ainsi que des stratégies et plans d'action nationaux sur la biodiversité afin d'apprécier le degré de mise en œuvre, à l'échelle nationale, du Mandat de Jakarta. Cette analyse sera présentée à la sixième réunion de la Conférence des Parties sous forme de document d'information.

#### ***G. Coopération institutionnelle***

55. Dans sa décision V/3, la Conférence des Parties avait prié le Secrétaire exécutif de renforcer davantage la coopération avec les organisations internationales et de consolider la coordination avec les organes régionaux. Elle a, également, demandé au Secrétaire exécutif de coordonner avec les Secrétariats des conventions marines régionales et les plans d'action afin d'explorer les possibilités d'une plus grande collaboration. A cet égard, le Secrétaire exécutif a entrepris une série d'activités, dont:

(a) Le Secrétaire exécutif avait transmis à la sixième réunion de la Conférence des Parties de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (CCNUCC), en novembre 2000, le point de vue de la Conférence des Parties à la Convention sur la diversité biologique selon lequel il

/...

existe des indices probants démontrant que les changements climatiques sont la principale cause du blanchissement passé et récent des récifs coralliens à grande échelle, et que ces indices constituent une justification suffisante pour demander des mesures de réparation conformément à l'approche de précaution. A cet égard, les Secrétariats de la Convention sur la diversité biologique et de la CCNUCC et le Comité intergouvernemental sur les changements climatiques (CICC) ont entamé un dialogue afin de réfléchir à l'intégration des questions de diversité biologique au Protocole de Kyoto et à des actions conjointes de mise en œuvre du programme de travail sur le blanchissement des récifs coralliens. En outre, les progrès enregistrés dans la mise en œuvre de l'évaluation pilote sur la diversité biologique et les changements climatiques sont décrits dans le rapport d'activité du Secrétaire exécutif sur les questions intersectorielles (UNEP/CBD/COP/6/12);

(b) Comme indiqué au paragraphe 13 ci-dessus, un mémorandum d'entente entre le Secrétariat de la Convention et *Wetlands International* a été finalisé et signé par les deux parties en septembre 2000. En outre, un second programme de travail mixte avec le Secrétariat de la Convention Ramsar est en voie de finalisation et comprend tout un éventail d'activités relatives à la diversité biologique marine et côtière (cf. para. 5-6 ci-dessus);

(c) Pour coordonner les activités de mise en œuvre du chapitre 17 de l'Agenda 21 dans le système des Nations Unies, le Secrétariat de la Convention continue à participer au Sous-comité sur les océans et les zones côtières du Comité administratif sur la coordination (ACC-SOCA) et à déployer des efforts de collaboration avec les organisations membres du SOCA. Le Secrétariat a rejoint d'autres membres du SOCA en sa qualité de collaborateur principal à l'Atlas des océans des Nations Unies. Cet Atlas est un système d'information interactif, basé sur internet, sur la science et l'utilisation durable des océans et sera un outil fort important pour les décideurs, les chercheurs et les étudiants. Des documents écrits et choisis, préparés par le Secrétariat de la Convention, ont été proposés pour inclusion dans l'Atlas sur les thèmes liés à la diversité biologique marine et côtière et notamment les menaces aux habitats, les zones marines et côtières protégées, les espèces exotiques envahissantes et les récifs coralliens;

(d) La Convention sur la diversité biologique et le Programme d'action mondial pour la protection de l'environnement marin des activités terrestres (GPA) partagent des préoccupations communes en ce qui concerne l'utilisation durable des ressources marines et côtières vivantes et la prévention de la dégradation et de la destruction physiques des habitats. C'est pour cette raison que le Secrétariat et le Bureau de Coordination du GPA ont signé un Mémorandum de coopération pour permettre l'harmonisation aux échelons mondial, régional et national et faciliter la mise en œuvre conjointe du programme de travail sur la diversité biologique marine et côtière et la catégorie GPA sur les altérations physiques et la destruction des habitats. Une réunion consultative sur la coopération entre les Secrétariats du GPA, la Convention sur la diversité biologique et les plans d'action et conventions des mers régionales a été tenue en novembre 2000;

(e) Le Secrétariat coopère avec le Projet d'évaluation mondiale des eaux internationales (GIWA) en vue de travailler ensemble sur les questions de diversité biologique dans les zones marines et côtières. Cette coopération se concentre, actuellement, sur deux domaines: l'intégration des questions de diversité biologique dans les protocoles méthodologiques du GIWA; et le partage d'informations sur l'évaluation;

(f) Le Secrétariat, en conjonction avec l'Unité de coordination du Plan d'Action pour la Méditerranée, a organisé une réunion mixte de consultation sur l'harmonisation de la mise en œuvre du Protocole des zones spécialement protégées et la de Convention sur la diversité biologique. Cette réunion a

/...

eu lieu les 20 et 21 avril 2001, à Valence, Espagne. La réunion mixte a été convoquée aux termes du mémorandum de coopération, signé en mai 2000, entre le Secrétariat de la Convention sur la diversité biologique et l'Unité de coordination du Plan d'Action pour la Méditerranée. Le Gouvernement espagnol avait accueilli la réunion. Cette réunion a permis de promouvoir l'intégration et la cohérence dans la mise en oeuvre du Protocole des zones spécialement protégées et de la Convention sur la diversité biologique (notamment le Mandat de Jakarta) dans le bassin méditerranéen au niveau national et régional, comme elle a identifié les moyens pratiques devant aider à atteindre ces objectifs;

(g) En outre, le Secrétariat a participé aux troisième et quatrième réunions mondiales des plans d'action et conventions des mers régionales, tenues respectivement en novembre 2000 et 2001. L'un des objectifs de ces réunions était de renforcer les liens entre les plans d'action et les conventions des mers régionales d'une part et les conventions environnementales mondiales et les accords qui s'y rapportent, d'autre part;

(h) Le Secrétariat avait participé à la Conférence de Reykjavik sur une pêche responsable dans l'écosystème marin, tenue en octobre 2001. La Conférence a été organisée par le Gouvernement islandais et la FAO et co-sponsorisée par le Gouvernement norvégien. La Conférence de Reykjavik s'est assigné comme objectifs la collecte et le passage en revue des meilleures connaissances disponibles sur le sujet de l'écosystème marin; l'identification des moyens devant permettre l'introduction des considérations propres à l'écosystème dans la gestion de la pêche de prise; et l'identification des défis futurs et des stratégies pertinentes;

(i) Le Secrétariat a participé en tant qu'observateur à la Consultation internationale des experts sur le système d'information et de communication sur la diversité des animaux aquatiques, organisée par la FAO et le *World Fisheries Trust* à Rome en novembre 2000. La convocation de cette consultation d'experts est une réponse à la nécessité, à l'échelle mondiale, d'améliorer la disponibilité et la communication d'informations sur la diversité aquatique, notamment au niveau génétique, pour être utilisée dans la pêche, l'aquaculture et la conservation des ressources génétiques aquatiques dans les écosystèmes et les banques génétiques.

#### IV. DIVERSITÉ BIOLOGIQUE AGRICOLE

##### A. Introduction

56. Dans sa décision V/5, la Conférence des Parties avait adopté un programme de travail sur la diversité biologique agricole et formulé une série de demandes au Secrétaire exécutif et à d'autres organisations, notamment la FAO. Le Secrétaire exécutif a préparé un rapport d'étape sur ces activités (UNEP/CBD/SBSTTA/7/9) destiné à la septième réunion du SBSTTA, et la FAO a soumis une proposition de plan d'action à l'Initiative internationale pour la conservation et l'utilisation durable des pollinisateurs (UNEP/CBD/SBSTTA/7/9/Add.1). Le SBSTTA s'est penché sur ces documents avant de formuler la recommandation VII/7, sur la diversité biologique agricole, destinée à la sixième réunion de la Conférence des Parties.

57. En outre, au paragraphe 10 de la décision IV/6, la Conférence des Parties avait demandé au Secrétaire exécutif de rendre compte sur l'impact de la libéralisation du commerce sur la conservation et l'utilisation durable de la diversité biologique agricole, en consultation avec les organismes compétents, comme l'Organisation mondiale du commerce.

58. Dans sa recommandation VI/6, sur l'Initiative taxonomique mondiale, le SBSTTA avait noté, dans l'activité 12 du programme de travail, figurant dans l'annexe à la recommandation, que dans le programme de travail sur la diversité biologique agricole, des activités spécifiques sur la taxonomie ont été prévues dans les domaines des pollinisateurs; des sols et de la biodiversité souterraine, et ce afin de soutenir les systèmes de production agricole, dans le cycle nutritif notamment; et les ennemis naturels des parasites et des maladies.

## **B. Application des éléments du programme de travail**

### *1. Aspects généraux*

59. Pour compléter le rapport d'activité présenté au SBSTTA, le Secrétaire exécutif procède à une analyse du contenu « diversité biologique agricole » des deuxièmes rapports nationaux dans le cadre de la Convention, y compris l'élaboration de l'Initiative internationale sur les pollinisateurs. Le document fournira une analyse préliminaire des réponses aux questions 329 à 358 dans les deuxièmes rapports nationaux reçus au 31 décembre 2001. Les rapports sont disponibles, par le biais du mécanisme de centre d'échange de la Convention à l'adresse suivante : <http://intranet.biodiv.org/world/reports.asp>.

60. Au paragraphe 3 (f) de la recommandation VII/7, le SBSTTA avait demandé au Secrétaire exécutif de préparer un format simple et direct pour un rapport thématique sur la diversité biologique agricole, en consultation avec le Bureau du SBSTTA. Le Secrétaire exécutif prépare, présentement, une proposition de format qui sera soumise à la sixième réunion de la Conférence des Parties sous le point 24 de l'ordre du jour provisoire (plan stratégique, rapports nationaux et opérations de la Convention).

### *2. Élément de programme 1 – Evaluations*

61. Les progrès réalisés sur les activités relatives à l'élément de programme 1, en réponse à la décision V/5 sur la diversité biologique agricole, sont décrits dans le rapport d'activité soumis au SBSTTA. En réponse, notamment, à la décision V/7, traitant de la conception – à l'échelle nationale – de programmes et d'indicateurs, un ensemble de questions clés et un menu d'indicateurs potentiels, de la diversité biologique agricole pouvant être utilisés par les Parties au niveau national, ont été élaborés et sont décrits dans le document UNEP/CBD/SBSTTA/7/12.

### *3. Élément de programme 2 – Gestion adaptative*

62. Pour compléter l'information fournie dans le rapport d'activité préparé pour la septième réunion du SBSTTA, le document d'informations suivant a été également produit:

(a) “Gestion en exploitation agricole de la diversité génétique des cultures ” par l'Institut international des ressources phytogénétiques (IPGRI) (UNEP/CBD/SBSTTA/7/INF/7);

(b) “Biodiversité des sols et agriculture durable” par la FAO (UNEP/CBD/SBSTTA/7/INF/10);

(c) “Enseignements tirés des études de cas sur les ressources génétiques animales” par la FAO (UNEP/CBD/SBSTTA/7/INF/12); et

(d) “Le premier rapport sur l'état des ressources génétiques animales pour l'alimentation et l'agriculture dans le monde” par la FAO (UNEP/CBD/SBSTTA/7/INF/13).

/...

63. L'Université des Nations Unies, l'IPGRI et le Secrétariat de la Convention sur la diversité biologique ont organisé un Symposium sur la gestion de la diversité biologique dans les écosystèmes agricoles, à Montréal du 8 au 10 novembre 2001. Les participants ont pu partager des expériences sur la manière dont les exploitants agricoles gèrent leurs ressources de sorte à les renforcer et les favoriser pour élaborer des systèmes et des pratiques de gestion durable de la biodiversité. La rédaction d'une somme de 124 résumés présentés lors du Symposium est en cours de finalisation et dont la publication sera assurée par l'Université des Nations Unies. Ce document sera disponible par le biais du mécanisme de centre d'échange de la Convention. L'information de base et les rapports sont postés sur les sites suivants : <http://www.unu.edu/env/plec/cbd/bio-mtg.html> et <http://www.iisd.ca/linkages/sd/mbae/>

#### 4. *Élément de programme 3 – Création des capacités*

64. Un rapport d'étape sur les activités relatives à l'élément de programme 3 est inséré dans le rapport d'activité soumis au SBSTTA et mentionné ci-dessus.

#### 5. *Élément de programme 4 - Harmonisation*

65. Les progrès réalisés pour soutenir l'élaboration de stratégies ou plans d'action pour la conservation et l'utilisation durable de la diversité biologique agricole et promouvoir leur harmonisation et intégration dans les plans et programmes sectoriels et intersectoriels sont décrits dans le rapport d'activité cité plus haut et soumis au SBSTTA. Comme seuls quatre rapports nationaux supplémentaires ont été reçus depuis la préparation du rapport d'activité, les résultats préliminaires présentés sont toujours valables.

### C. *Application des questions intersectorielles dans le programme de travail et d'autres sujets issus des décisions III/11, IV/6 et V/5*

#### 1. *Technologies de restriction des utilisations génétiques (GURT)*

66. En réponse à l'énoncé du paragraphe 20 de la décision V/5, le Secrétaire exécutif avait invité la FAO, en étroite collaboration avec l'UNESCO, le PNUE, d'autres membres du Groupe de conservation de l'écosystème et d'autres organisations et organismes de recherche compétents, à étudier de manière approfondie les possibles implications des technologies de restriction des utilisations génétiques pour la conservation et l'utilisation durable de la diversité biologique agricole. L'étude de la FAO est postée sur Internet. <sup>4/</sup>

67. En outre, en réponse au paragraphe 29 de la décision V/5, le Secrétaire exécutif organise une consultation informelle en vue d'apprécier les impacts potentiels de l'application de technologies de restriction des utilisations génétiques (GURT) sur les communautés locales et autochtones et les Droits des exploitants agricoles, à la lumière du Traité international sur les ressources génétiques pour l'alimentation et l'agriculture (cf. para. 72 ci-dessous). Cette réunion est prévue pour le 3 février 2002 à Montréal. Ses conclusions seront transmises au Groupe de travail spécial intersessions à composition non limitée sur l'Article 8(j) et les dispositions connexes de la Convention, dont la réunion se tiendra à Montréal du 4 au 8 février 2002.

#### 2. *Libéralisation du commerce*

---

<sup>4/</sup> Voir: <http://www.fao.org/waicent/FaoInfo/Agricult/AGP/AGPS/pgr/itwg/docsp1.htm>.

68. Le Secrétariat a préparé un projet de document et invité la communauté internationale, les Parties et les organisations internationales, y compris l'Organisation mondiale du commerce (OMC) à communiquer leurs remarques et observations sur l'équilibre général et la pertinence des aspects scientifiques, techniques et socio-économiques relevés dans ce document et d'essayer d'obtenir des éléments supplémentaires à inclure éventuellement dans la documentation. La version révisée du document sera disponible comme document d'information à la sixième réunion de la Conférence des Parties.

### 3. *Initiative internationale sur les pollinisateurs*

69. Dans sa décision VII/7, le SBSTTA avait recommandé l'adoption par la sixième réunion de la Conférence des Parties d'un plan d'action pour l'Initiative internationale sur la conservation et l'utilisation durable des pollinisateurs (UNEP/CBD/SBSTTA/7/9/Add.1, annexe II).

70. L'Initiative africaine sur les pollinisateurs (IAP) organisera un atelier de travail sur les études de cas dans le domaine de la biologie de pollinisation en Afrique. Cet atelier se tiendra à Nairobi du 11 au 15 février 2002.

### 4. *Ressources génétiques animales*

71. Les progrès réalisés dans les activités relatives aux ressources génétiques animales en tant que contribution au programme de travail de la Convention sur la diversité biologique agricole, tel qu'il a été adopté par la décision V/5, sont repris dans le rapport d'activité sur la diversité biologique agricole qui a été soumis au SBSTTA lors de sa septième réunion.

### 5. *Traité international sur les ressources phytogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture*

72. Le 3 novembre 2001, la Conférence de la FAO a adopté le Traité international sur les ressources phytogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture, en tant qu'instrument juridique avec force d'obligation. Le texte du Traité est posté sur internet. <sup>5/</sup>

## V. **DIVERSITÉ BIOLOGIQUE DES TERRES ARIDES ET SEMI-ARIDES**

73. A sa cinquième réunion, la Conférence des Parties avait avalisé le programme de travail sur les terres arides et semi-arides, comme on peut le voir à l'annexe I de la décision V/23, et qui est composé de deux parties:

- (a) Evaluations; et
- (b) Actions ciblées en réponse aux besoins identifiés.

74. Dans la même décision, la Conférence des Parties avait également demandé au Secrétaire exécutif de:

---

<sup>5/</sup> Voir : <ftp://ext-ftp.fao.org/waicent/pub/cgrfa8/iu/ITPGRRe.pdf>.

(a) Passer en revue le programme de travail et identifier les conclusions escomptées, d'envisager d'autres activités pour atteindre ces résultats, les acteurs potentiels et les calendriers d'action et le suivi, en étroite collaboration avec le Secrétaire exécutif de la Convention des Nations Unies de lutte contre la désertification (CNULCD) (décision V/23, para. 6);

(b) Finaliser le programme de travail mixte avec la CNULCD (para 8);

(c) Rechercher des contributions et collaborer avec les pays possédant des terres semi-arides ainsi qu'avec d'autres organismes compétents en matière de terres semi-arides (para. 8);

(d) Mettre à jour le fichier des experts sur la diversité biologique des terres arides et semi-arides, en étroite collaboration avec la CNULCD (para. 9); et

(e) Diffuser les informations pertinentes sur la diversité biologique des terres arides et semi-arides en utilisant divers moyens, y compris la création d'une base de données sur les terres arides et semi-arides au sein du mécanisme de centre d'échange (para. 10).

75. La Conférence des Parties avait également demandé au SBSTTA d'évaluer périodiquement l'état et les tendances de la diversité biologique des terres arides et semi-arides et de faire des recommandations sur l'organisation par ordre de priorité et l'affinement du programme de travail en s'appuyant sur la revue du Secrétaire exécutif.

76. Pour aider le SBSTTA, la Conférence des Parties avait décidé de mettre sur pied un Groupe spécial d'experts techniques sur la diversité biologique des terres arides et semi-arides doté d'un mandat clairement défini (para. 7).

77. Lors de sa septième réunion, le SBSTTA s'est penché sur un rapport d'activité dans l'application du programme de travail sur la diversité biologique des terres arides et semi-arides et qui a été préparé par le Secrétaire exécutif (UNEP/CBD/SBSTTA/7/4). Ce rapport d'activité contenait des informations sur les résultats d'une réunion de groupe de liaison, organisée conjointement par les Secrétariats de la Convention sur la diversité biologique et de la Convention de lutte contre la désertification, du 30 avril au 2 mai 2001, à Bonn, Allemagne, à l'effet d'identifier les domaines prioritaires et les projets associés pour une mise en œuvre intégrée des deux conventions en collaboration avec le Fonds pour l'environnement mondial (FEM). Le groupe de liaison comprenait des représentants d'organisations et d'autres organes compétents en matière de terres arides et semi-arides ainsi que des représentants de pays possédant des terres semi-arides. La réunion du groupe de liaison a abouti à la formulation d'un programme de travail mixte comprenant dix activités prioritaires communes sur les évaluations, les actions ciblées et l'établissement de rapports communs.

78. Le Secrétaire exécutif met à jour régulièrement le fichier experts et explore, avec le Secrétaire exécutif de la Convention de lutte contre la désertification, les formules devant permettre l'utilisation commune des spécialistes figurant sur le fichier d'experts des deux conventions.

79. A la septième réunion du SBSTTA, le Secrétaire exécutif a lancé les Perspectives de la diversité biologique mondiale (GBO), qui contient des sections sur la diversité biologique des terres arides et semi-arides. La publication est largement diffusée.

80. A sa septième réunion, le SBSTTA a adopté la recommandation VII/3 sur la diversité biologique des terres arides et semi-arides, dans laquelle il soulignait l'importance de la synergie entre les Secrétariats

de la Convention sur la diversité biologique, la Convention de lutte contre la désertification et la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques. Dans ce contexte, les Secrétariats des trois conventions ont tenu une réunion de groupe de liaison en décembre 2001 à Washington afin d'identifier et favoriser les synergies entre ces trois Conventions. Les Secrétariats ont, ainsi, convenu d'organiser un atelier de travail mixte afin de renforcer les synergies entre les trois conventions avant la tenue du Sommet mondial sur le développement durable.

## **VI. AUTRES ACTIVITÉS**

81. Le Secrétaire exécutif élabore actuellement un plan de travail mixte entre la Convention sur la diversité biologique et la Convention sur la conservation des espèces migratrices d'animaux sauvages. Ce plan de travail mixte couvre un certain nombre de thèmes et de questions intersectorielles. Le plan de travail mixte intéresse particulièrement les programmes de travail sur la diversité biologique des eaux intérieures et la diversité biologique marine et côtière.

-----